

SÉANCE DU 23 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Dominique COUEFFÉ, Maire.

Etaient présents : Ms BELLANGER, RAMAUGER, DONNE, CORDIER, DELAMOTTE, CHASLE FAVRY, PALIERNE et Mmes CROISSANT, BEYLICH

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mr CHASLE Tony

Absent :

Secrétaire de séance : Mr Johan DELAMOTTE

Date de convocation : 15 janvier 2026

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité.

<i>Membres en exercice :</i>	<i>11</i>
<i>Quorum :</i>	<i>6</i>
<i>Présents à l'ouverture de la séance :</i>	<i>10</i>
<i>Absent(s) ayant donné pouvoir :</i>	<i>0</i>

Votants : 10

FRAIS DE SCOLARITÉ 2024/2025

Après avoir pris connaissance de l'état détaillé relatif au calcul des frais de scolarité pour l'année scolaire 2024/2025 des élèves scolarisés à l'école publique de la Fontaine à COSMES, ainsi que du coût moyen départemental de fonctionnement dans les écoles publiques de la Mayenne pour la même année scolaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ce qui suit :

Le montant des frais de scolarité à demander aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'école publique de COSMES pour l'année scolaire 2024/2025 est fixé comme suit

- élève de classe maternelle : 1 695 €
- élève de classe élémentaire : 467 €

OPÉRATION ARGENT DE POCHE 2026

Monsieur le maire propose de reconduire l'opération « argent de poche » pour 2026 sur la commune, pour les périodes suivantes :

- Du lundi 13 avril au vendredi 18 avril 2026 inclus.
- Du lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2026 inclus (sauf le lundi 13 et mardi 14 juillet 2026).

Ces dates pouvant être modifiées en fonction des inscriptions, de la météo, et de la disponibilité de l'agent encadrant.

Chaque jeune percevra une rémunération de 15 € pour 3 heures/jour de travail. Les jeunes concernés sont ceux de 16 à 19 ans moins 1 jour. Toutefois, si le nombre de ces jeunes inscrits n'est pas suffisant, ceux de 14 et 15 ans peuvent être acceptés avec autorisation signée des parents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et suggère les chantiers suivants :

- Décorations de Noël
- Travaux de peintures
- Nettoyer espace jeux et tables de l'aire pique-nique
- Nettoyer les chaises de la salle
- Désherbage bourg et cimetière
- Etc....

Une équipe pourra aussi travailler avec Mme Daniel Sophie, comme l'an passé.

CONVENTION ANNUELLE POUR LA SPA

Monsieur Maire expose au conseil la nécessité de renouveler la convention annuelle relative au fonctionnement et à la gestion de la fourrière pour l'année 2026.

Cette convention a pour objet de définir :

- les modalités de prise en charge, de garde et de restitution des animaux,
- les obligations respectives de la collectivité et du gestionnaire de la fourrière,
- la durée et les conditions d'exécution de la convention.
- les conditions financières applicables pour l'année 2026,

Le financement est assuré par les Communes et calculé de la façon suivante :

- soit 0,50 € / habitant (montant identique à la convention 2025)

En l'absence de convention dûment validée (au plus tard le 31 mars 2026), nous nous réservons le droit de ne plus accueillir au titre de la Fourrière Départementale les animaux provenant de votre Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition faite et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

DEVIS COPIEUR TOUILLER

Actuellement, la Commune loue les photocopieurs de la mairie et de l'école à la société Touiller. Le copieur de la mairie a eu 5 ans en septembre 2025 et il est à restituer pour le 31 mars 2026, La société TOUILLER fait une proposition commerciale pour le renouvellement de l'appareil en tenant compte des consommations et des nouveaux barèmes du Pays de Craon.

Rappel de la situation actuelle :

Consommations des 12 derniers mois NB 9900 pages soit 53.60€ HT/an
Cl : 2500 pages
Forfait 1500 CL : 84.85€ HT/an
Copies supplémentaires 1000 : 56.57€ HT
Location trimestrielle :
139.00€ HT/trimestre soit 556.00€ HT/an

Total annuel actuel : 751.02€ HT/an

Proposition de renouvellement 22 trimestres :

NB : 9900 pages soit 34.65€ HT/an
Cl : 2500 pages : 87.50€ HT/an
Location trimestrielle :
135.00€HT/trimestre soit 540.00€ HT/an

Total annuel proposé : 662.15€ HT/an

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition faite et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

DIVERS

Pièges à Frelons : Le conseil municipal souhaite mettre en place 3 pièges à frelons sur la commune de COSMES,

Le conseil municipal informera les habitants sur le compte Facebook de la commune de COSMES qu'il est possible de limiter la présence des frelons en utilisant des pièges adaptés.

Le piégeage doit être réalisé de préférence au printemps et avec des pièges sélectifs, afin de protéger les autres insectes.

Planning travaux salle Pierre-Jack :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de couverture auront lieu en semaine 8, du 16 au 20 février 2026.

Il précise également que les différents travaux réalisés par l'entreprise Lucas interviendront sur les semaines 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34.

LDA 53 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société LDA 53 a réalisé des prélèvements d'eau et des analyses de légionelles dans les vestiaires du terrain de sports, conformément à la réglementation en vigueur.

Election municipales : Chaque bureau de vote doit être officiellement désigné par la commune.

Composition obligatoire :

- Président (souvent le maire ou son représentant)
- Assesseurs (2 minimum, parfois 3 ou 4 selon taille du bureau)
- Scrutateurs (pour le dépouillement)

Certains conseillers se sont déjà portés volontaires. Il reste à confirmer et à mettre à jour la liste par la secrétaire.

Balayage : La société de balayage a transmis le calendrier 2026. Les interventions auront lieu les vendredis suivants : 6 mars, 3 juillet et 6 novembre.

Date commission voirie pour l'attribution de la pierre :

Elle est fixée au 9 mars 2026 pour l'attribution de la pierre, dont les inscriptions sont à faire avant le 1^{er} mars 2026.

Commission communale des impôts directs : Elle n'est pas encore fixée; elle se tiendra durant la semaine 8, du 23 au 27 février 2026, en fonction des disponibilités de l'intervenant de l'administration fiscale.

Commission finances : afin d'étudier les budgets primitifs Commune et Lotissement, une réunion de la commission finances est fixée au lundi 16 février 2026 à 20h00.

Journée citoyenne : La journée citoyenne est fixée au samedi 30 mai 2026.

Temps d'atelier Compagnies BRUMES : Ils auront lieu dans la salle Pierre JACK à COSMES le lundi 30, mardi 31 mars et le mercredi 1 avril 2026.

Afin de favoriser les échanges, une réunion avec les bons vivants doit être organisée.

Boucles de la Mayenne : Monsieur FAVRY informe le conseil qu'il est toujours à la recherche de personnes volontaires pour assurer la fonction de signaleur lors de l'évènement prévu le 31 mai 2026

Il précise qu'une communication sera publiée sur le compte Facebook de la commune de COSMES afin de relayer l'information et solliciter des volontaires.

La séance est levée 22h00